

# Les biodéchets au service de l'économie circulaire et de la production de gaz vert

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2024, conformément à la loi anti-gaspillage pour une économie circulaire, le tri des biodéchets a été généralisé aux professionnels comme aux particuliers. La filière des biodéchets doit trouver son équilibre économique pour se développer et encourager à la mise en œuvre du tri et de la collecte. La méthanisation est l'une des principales voies de valorisation. Elle génère deux co-produits : du biométhane, une énergie renouvelable, qui une fois injecté dans les réseaux gaz, contribue au verdissement des usages énergétiques comme le chauffage ou la mobilité ; des digestats, fertilisants naturels qui rendent la méthanisation complémentaire aux solutions de compostage.

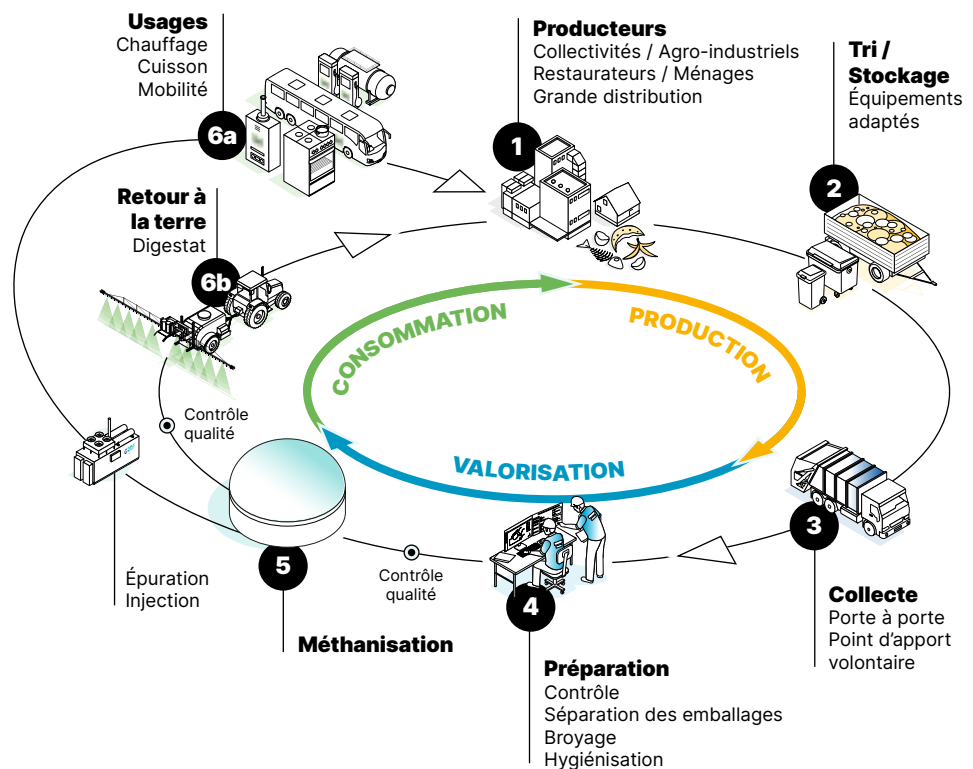
Avec un potentiel de plus de 5,5 millions de tonnes de biodéchets mobilisables chaque année en France, le développement de cette nouvelle filière représente de forts enjeux, en termes de création d'emplois locaux, de production d'énergie renouvelable et d'agriculture durable. En 2030, les biodéchets constitueront un potentiel énergétique mobilisable qui pourrait atteindre jusqu'à 9 TWh/an de biométhane.

## Qu'est-ce qu'un biodéchet ?



Les déchets non dangereux biodégradables de jardin ou de parc, les déchets alimentaires ou de cuisine provenant des ménages, des bureaux, des restaurants, du commerce de gros, des cantines, des traiteurs ou des magasins de vente au détail, ainsi que les déchets comparables provenant des usines de transformation de denrées alimentaires (article L. 541-1-1 du code de l'environnement).

## La méthanisation des biodéchets : une boucle vertueuse pour les territoires



## Chiffres clés

Source : ADEME

Près de **50%** des Français ont accès à une solution de tri des biodéchets mise en place par leur collectivité (60 % : composteurs individuels ou partagés, 40 % : accès à collecte des biodéchets en porte-à-porte ou dans des bornes publiques)

**900 000** tonnes de biodéchets triés par an (qui ont évité l'incinération ou l'enfouissement)



**1 000 tonnes de biodéchets**

produit par ~9 300 foyers sur la base de 83 kg/hab/an collectés

=



**1,1 GWh de gaz vert**

(1 tonne de biodéchets produit 100 Nm<sup>3</sup> de biométhane avec un PCS de 10,8 kWh/Nm<sup>3</sup>)

=



**4 bus roulant au bioGNV**

1 bus consomme ~254 MWh/an

=



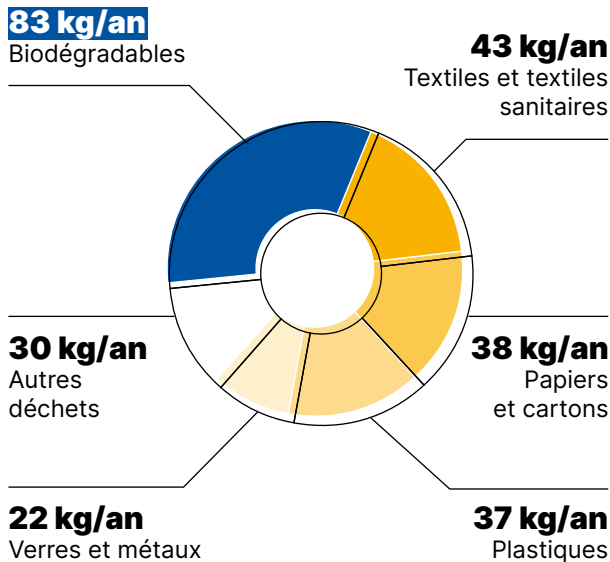
**275 foyers alimentés au gaz vert**

1 logement neuf consomme ~4 MWh/an

## Pour aller plus loin

### Répartition annuelle des déchets d'un ménage

Source : Déchets chiffres clés 2023, ADEME



### GRDF accompagne et sensibilise les territoires

GRDF accompagne les collectivités dans la gestion des biodéchets et leur valorisation énergétique :

- en les informant des leviers activables de mobilisation et des bénéfices pour chaque territoire ;
- en les accompagnant dans la mise en œuvre du tri à la source, grâce au co-financement d'études via des appels à projet innovants ou par l'appui au montage des projets ;
- en sensibilisant les parties prenantes sur les spécificités de la méthanisation de biodéchets.

### Les différentes étapes pour valoriser les biodéchets en méthanisation

1 - Afin d'être valorisés sur une ou plusieurs unités de méthanisation du territoire, les biodéchets doivent être collectés en porte-à-porte ou en bornes d'apport volontaire.

2 - S'ils sont mal triés ou emballés comme dans le cas de biodéchets résiduels des supermarchés par exemple, ils doivent être déconditionnés. Il s'agit de séparer le contenu organique du contenant et d'éliminer tous les résidus de types plastiques ou métalliques non biodégradables.

3 - Pour les biodéchets alimentaires une étape d'hygiénisation est nécessaire avant valorisation : elle permet de supprimer tout germe pathogène en les portant à 70°C pendant 1 heure telle une pasteurisation.

4 - À l'issue de ces étapes, ils peuvent ensuite être valorisés par méthanisation : les biodéchets sont introduits dans un digesteur où ils sont mélangés et chauffés à environ 38°C. En fermentant, les bactéries digèrent les déchets, les transformant d'une part en digestat, utilisable comme engrais naturel et d'autre part en biogaz. Une fois épuré, le biogaz devient biométhane. Avant d'être injecté dans le réseau exploité par GRDF, il est odorisé et sa qualité est contrôlée.

### À propos de GRDF

GRDF est le gestionnaire du plus grand réseau de distribution de gaz en Europe. Il exploite et entretient 207 000 km de réseaux en garantissant la sécurité des personnes et des biens. GRDF est l'acteur incontournable d'une transition énergétique abordable et ancrée dans les territoires. Présent dans plus de 9 500 communes, l'entreprise est le partenaire des collectivités qu'elle accompagne dans leur décarbonation au travers de leurs choix de politiques énergétiques et de mobilité durable.

GRDF distribue le gaz à près de 11 millions de clients pour se chauffer, cuisiner, se déplacer, quel que soit leur fournisseur. Pour chaque usage, GRDF propose des solutions pragmatiques pour réduire l'empreinte carbone de ses clients : sobriété, gaz vert, efficacité énergétique et équipements performants. L'entreprise se mobilise pour atteindre 20 % de gaz verts dans les réseaux en 2030, un objectif qui permettra au plus grand nombre de bénéficier d'une énergie renouvelable et produite en France.

GRDF est le 1<sup>er</sup> distributeur de gaz qui s'inscrit dans une trajectoire de décarbonation - tous scopes confondus et à périmètre constant - en adéquation avec l'accord de Paris.

L'espace presse est accessible via ce lien : <https://justdecarb.grdf.fr/espace-presse>